



Informations sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports

CONTENTS

1

Contenu d'un signalement d'organisme nuisible

2

Mettre à jour un signalement d'organisme nuisible sur le PPI (deuxième partie)

3

Statistiques relatives au signalement d'organismes nuisibles sur le PPI (au 30 novembre 2016)

Contenu d'un signalement d'organisme nuisible

La Norme internationale pour les mesures phytosanitaires n° 17 (Signalement d'organismes nuisibles) présente de façon détaillée le contenu d'un signalement d'organisme nuisible. Elle énonce qu'un signalement devra clairement indiquer :

- ◆ l'identité du parasite avec son nom scientifique (au niveau de l'espèce, lorsque cela est possible, et en dessous du niveau de l'espèce, si le renseignement est disponible et pertinent);
- ◆ la date du signalement;
- ◆ le ou les hôtes, ou les articles concernés (selon les cas);
- ◆ la situation de l'organisme nuisible conformément à la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires n° 8 (Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone);
- ◆ la répartition géographique de l'organisme nuisible (y compris une carte, le cas échéant);
- ◆ la nature du danger immédiat ou potentiel, ou toute autre raison à l'origine du signalement.

Le signalement peut également signaler les mesures phytosanitaires appliquées ou requises, leur objectif et toute autre information, conformément aux indications pour les signalements d'organismes nuisibles de la NIMP n° 8.

Si toutes les informations sur la situation de l'organisme nuisible ne sont pas disponibles, un rapport préliminaire devra être fourni, qui sera mis à jour à mesure que de nouvelles informations deviendront disponibles.

Année du signalement d'organismes nuisibles

Cette troisième série annuelle Vol. 3 (01-12) de bulletins d'information comportera douze numéros qui seront publiés d'avril 2016 à mars 2017, sur des questions relatives au signalement d'organismes nuisibles par les pays. Nous vous invitons à lire chacun de ces bulletins.



Mettre à jour un signalement d'organisme nuisible sur le PPI (deuxième partie)

La première partie a été publiée dans le bulletin d'information sur les ONC d'octobre.

Lorsqu'ils mettent à jour un signalement d'organisme nuisible existant, les utilisateurs souhaitent souvent remplacer le fichier précédemment joint au signalement. Pour ce faire, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Connectez-vous au PPI et cliquez sur le bouton « **Modifier les informations sur le pays** ».
2. Sous le titre « **Obligations nationales en matière de communication d'informations** » vous trouverez la liste des signalements (signalements d'organismes nuisibles) qui peuvent être communiqués par les pays.
3. Pour afficher la liste des signalements d'organismes nuisibles soumis par votre pays, cliquez sur « **Signalements d'organismes nuisibles** ».
4. Pour mettre à jour un signalement, sélectionnez le signalement en question dans la liste des signalements d'organismes nuisibles soumis par votre pays, puis cliquez sur « **Modifier** » à droite. Vous voyez alors s'ouvrir un formulaire qui vous permet de mettre à jour le signalement.
5. Faites défiler la page vers le bas jusqu'à la section « **Fichiers** ». Pour remplacer le fichier précédemment mis en ligne (qui apparaît après « **Actuellement :** »), cliquez sur le bouton « **Sélectionner un fichier** » situé en dessous, puis sélectionnez le document stocké sur votre ordinateur (veillez à bien cliquer sur le bouton « Ouvrir » de la boîte de dialogue qui apparaît sur votre écran).
6. Vous pouvez modifier le nom du fichier dans le champ « Description » situé au-dessus du nom du fichier. Vous pouvez saisir dans ce champ n'importe quel nom générique, comme « pièce jointe », « rapport » ou tout autre nom de votre choix. Ce nom apparaîtra ensuite sous forme d'hyperlien (dans la section « Fichiers de rapports ») sur lequel vous pouvez cliquer pour mettre en ligne le fichier.
7. Cliquez ensuite sur le bouton « **Mettre à jour le signalement** » en bas de page.



Files

Description:
surveillance of Pantoea stewartii subsp. stn

Upload a file
Currently: files/eventreporting/2015/04/20/Surveillance_of_Pantoea_stewartii_subsp.pdf

Clear

Change **Choose File** no file chosen remove

Le saviez-vous ?

Le Secrétariat de la CIPV prépare actuellement de nouvelles statistiques sur les ONC sous forme de graphiques et de résumés complets établis à partir des signalements publiés sur le PPI par les pays. Ces statistiques vous seront communiquées prochainement.



Statistiques relatives au signalement d'organismes nuisibles sur le PPI (au 30 novembre 2016)

Signalements d'organismes nuisibles			
Région	Nombre de parties contractantes	Nombre de parties déclarantes	Nombre de signalements
Afrique	49	14	52
Asie	25	12	51
Europe	45	16	147
Amérique latine et Caraïbes	33	16	91
Proche-Orient	15	0	0
Amérique du Nord	2	2	136
Pacifique Sud-Ouest	13	9	103
Total	182	69	580

Signalements d'organismes nuisibles		Novembre 2016	
Région	Partie déclarante	Nouveau	Mise à jour
Afrique	-	0	0
Asie	Myanmar	1	0
Europe	Chypre, République tchèque	0	2
Amérique latine et Caraïbes	Nicaragua, Trinité-et-Tobago	5	2
Proche-Orient	-	0	0
Amérique du Nord	-	0	0
Pacifique Sud-Ouest	Australie	1	2
Total		7	6

Changements de points de contact en novembre 2016

En novembre 2016, les pays suivants ont nommé de nouveaux points de contact :
Îles Caïmans, Irlande, Malte.



Réfléchissez avant de voyager : prenez toute la mesure des conséquences de vos actes.

Ne vous est-il jamais arrivé de ramener de voyage des bibelots en bois, des fleurs ou des produits agricoles pour les offrir à vos amis ou à votre famille ? La prochaine fois, ONGEZ un instant aux éventuelles conséquences d'un tel choix. Il se peut que vous introduisiez dans votre pays des organismes nuisibles susceptibles d'avoir des effets négatifs très importants sur l'économie, la sécurité alimentaire ou l'environnement.

Mieux vaut prévenir que guérir
Agissez de façon responsable !

SIGLES ET ACRONYMES

CIPV	Convention Internationale pour la protection des végétaux
CMP	Commission des mesures phytosanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
NROAG	Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports
ONPV	Organisation nationale de la protection des végétaux
ORPV	Organisation régionale de la protection des végétaux
PC	Partie contractante à la CIPV
PCO	Point de contact officiel d'une Partie contractante à la Convention
PPI	Portail phytosanitaire international (www.ippc.int/fr)

LIENS UTILES

Rôle des points de contact de la CIPV

<https://www.ippc.int/fr/publications/role-ippc-official-contact-points/>

Formulaire de notification du point de contact de la CIPV

<https://www.ippc.int/fr/publications/ippc-official-contact-point-notification-form/>

Formulaire de notification de l'éditeur PPI

<https://www.ippc.int/fr/publications/ipp-editor-nomination-request-nppos/>

Manuel d'utilisation du PPI (Module IV) NOUVELLE VERSION (février 2015).

<https://www.ippc.int/fr/publications/80405/>

Informations générales sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/>

Bulletins d'information sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports (éditions précédentes)

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/the-year-of-the-official-contact-point/>

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/the-year-of-the-organization-of-the-nppo/>

<https://www.ippc.int/en/core-activities/information-exchange/nro/the-nro-year-of-the-pest-reports/>

Résumé des informations sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports communiquées par les pays

<https://www.ippc.int/fr/countries/>

Liste des points de contact de la CIPV

<https://www.ippc.int/fr/countries/all/contactpoints/>

Résumé des signalements d'organismes nuisibles communiqués par les pays

<https://www.ippc.int/fr/countries/all/pestreport/>



Coordonnées de la CIPV

Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie)

Tél: +39 06 5705 4812

Courriel: ippc@fao.org | Site Internet: www.ippc.int